

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PADOUE

SÉANCE DU
11 JANVIER 2021

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil Municipal, tenue le
11 janvier 2021, en la salle municipale à 18:00 heures.

1. OUVERTURE ET PRÉSENCE

Sont présents :

Monsieur	Gilles Laflamme	maire
Madame	Réjeanne Ouellet	Conseillère siège N° 1
Madame	Clémence Lavoie	Conseillère siège N° 2
Madame	Lucette Algerson	Conseillère siège N° 4
Monsieur	François Doré	Conseiller siège N° 5
Monsieur	Bertrand Caron,	Conseiller siège N° 6

Le tout formant quorum sous la présidence de monsieur Gilles Laflamme, maire, ouvrant la séance par un mot de bienvenue.

Line Fillion, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

La séance est déclarée ouverte à 18:00 heures.

2. MOT DE BIENVENUE ET PRIÈRE

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous et une prière est faite.

3. SÉANCE À HUIS CLOS

01-11-01-2021

« Le conseil de la municipalité de Padoue siège en séance ordinaire ce lundi 11 janvier 2021 en salle puisqu'on ne pouvait se prévaloir d'un autre moyen ;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter.

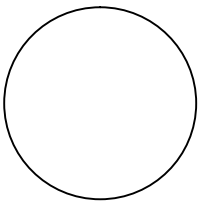
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Clémence Lavoie et résolu unanimement :

« Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil puissent y participer en personne en respectant la distanciation et le port du masque. »

« Que la séance soit tenue à 18h00 à cause du couvre-feu et qu'elle soit sur zoom pour permettre aux résidents de la municipalité d'y participer.»
ADOPTÉE.

4. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Présences
2. Mot de bienvenue et prière
3. Séance à huis clos



4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Lecture et adoption du procès-verbal du 7 décembre 2020
Lecture et adoption du procès-verbal du 15 décembre 2020 à 19h30
Lecture et adoption du procès-verbal du 15 décembre 2020 à 20h00
Suivi au procès-verbal
6. Lecture et adoption des comptes
7. Information du maire et des conseillers
8. Maire suppléant
9. Paiement d'un montant forfaitaire pour cellulaire, 2^e employé
10. Lecture et adoption du règlement 257-2020, règlement d'imposition de taxes foncières et de service
11. Dépôt de la liste des contrats de plus de 2 000\$ et totalisants plus de 25 000\$
12. Achat d'une scie à batterie
13. Patinoire
14. Travail au bureau ou télétravail
15. Plan stratégie jeunesse
16. Affaires diverses :
17. Période de questions
18. Levée de la séance

02-11-01-2021

Il est proposé par madame Réjeanne Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.
ADOPTÉE

5. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 DÉCEMBRE 2020

03-11-01-2021

Il est proposé par madame Lucette Algerson et résolu à la majorité des membres présents que le procès-verbal de la séance régulière du 7 décembre 2020 soit adopté.
ADOPTÉE

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 DÉCEMBRE 2020 À 19H30

04-11-01-2021

Il est proposé par madame Clémence Lavoie et résolu à la majorité des membres présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2020 à 19h30 soit adopté en précisant que monsieur Bertrand Caron a assisté par téléphone.
ADOPTÉE

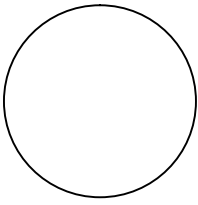
LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 DÉCEMBRE 2020 À 20H00

05-11-01-2021

Il est proposé par madame Réjeanne Ouellet et résolu à la majorité des membres présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2020 à 20h00 soit adopté en précisant que monsieur Bertrand Caron a assisté par téléphone.
ADOPTÉE

SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Le suivi au procès-verbal est fait par Monsieur le Maire.



06-11-01-2021

6. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES

Il est proposé par monsieur Bertrand Caron et résolu à la majorité des membres présents que les comptes présentés soient acceptés et que la secrétaire-trésorière soit autorisée à en faire le paiement pour un total de 65 083.52 \$.
ADOPTÉE.

7. INFORMATIONS DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Monsieur le Maire fait un résumé de la séance des maires ainsi que la correspondance reçue.

8. MAIRE SUPPLÉANT

07-11-01-2021

Il est proposé par madame Lucette Algerson et résolu à la majorité des membres présents:

De nommer monsieur Bertrand Caron comme maire suppléant jusqu'au 15 novembre 2021.
ADOPTÉE.

9. PAIEMENT D'UN MONTANT FORFAITAIRE POUR CELLULAIRE, 2^E EMPLOYÉ

08-11-01-2021

Il est proposé par madame Réjeanne Ouellet et résolu à la majorité des membres présents :

De donner un montant de 20,00\$ par mois à monsieur Réjean Ouellet pour l'utilisation de son cellulaire qui lui remit sur sa paye.
ADOPTÉE.

10. LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 257-2020, RÈGLEMENT D'IMPOSITION DE TAXES FONCIÈRES ET DE SERVICE

CE RÈGLEMENT EST INSCRIT AU LIVRE DES RÈGLEMENTS

09-11-01-2021

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter un règlement pour l'imposition des taxes foncières et de service pour l'année financière 2021.

ATTENDU QUE pour le faire, il faut se conformer au contenu du budget municipal 2021 adopté à la session spéciale du Conseil municipal, tenue le 15 décembre 2020;

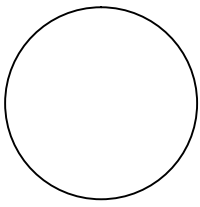
ATTENDU QU'il faut modifier l'article 01 du règlement 50, règlement autorisant l'imposition de la taxe de service, de la cueillette et le transport des matières résiduelles;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé par madame Clémence Lavoie et adopté lors de la séance spéciale du 15 décembre 2020;

ATTENDU QU'un avis de motion fût régulièrement donné par madame Clémence Lavoie à la session spéciale du conseil municipal, tenue le 15 décembre 2020;

ATTENDU QU'un projet de règlement numéro 257-2020, règlement d'imposition de taxes foncières et de service a été déposé par madame Clémence Lavoie

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Clémence Lavoie et résolu à la majorité des membres qu'un règlement portant le numéro 257-2020 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :



ARTICLE 1 : Une taxe de **1,50 %** du cent dollars d'évaluation foncière sera imposée à chaque contribuable d'après sa valeur inscrite au rôle d'évaluation en vigueur incluant la contribution gouvernementale imposée pour le service de la Sûreté du Québec ainsi que la contribution à la M.R.C. de La Mitis pour les équipements supralocaux;

ARTICLE 2 : De remplacer les mots suivants de l'article 01 du règlement 50 par : qu'afin de réaliser la somme nécessaire aux dépenses de la cueillette et du transport des matières résiduelles, qu'une taxe de service soit imposée au montant de :

1. Un tarif de **103.00 \$** sera imposé par feu, logement ou unité de logement tel que prescrit par le code du bâtiment, servent d'habitation ou de bureau;
2. Un tarif de **52.00 \$** sera imposé par feu, logement ou unité de logement non habité, ainsi que les chalets situés le long des routes et chemins qui sont entretenus l'hiver et dont le service des vidanges y passe;
3. Un tarif de **128.00 \$** sera imposé pour chaque commerce, petite industrie, auberge, ferme et garage en cette municipalité;

ARTICLE 3 : Tout compte de taxes dépassant la somme de 300.00 \$ pourra être payé en 4 versements.

ARTICLE 4 : Le présent règlement portera le numéro 257-2020 de la Municipalité de Padoue et entrera en vigueur selon la loi.

SIGNÉ : _____ SIGNÉ : _____
Gilles Laflamme, maire Line Fillion, sec.-très.

11. DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 2 000\$ ET TOTALISANTS PLUS DE 25 000\$

La liste est déposée aux membres du conseil et sera publiée sur le site internet de la municipalité.

12. ACHAT D'UNE SCIE À BATTERIE

10-11-01-2021

Il est proposé par monsieur François Doré et résolu à la majorité des membres présents de faire l'achat d'une scie à batterie, des soumissions seront demandées.
ADOPTÉE.

13. PATINOIRE

11-11-01-2021

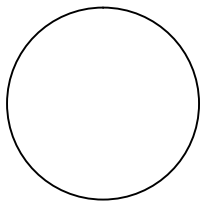
Il est proposé par monsieur François Doré et résolu à la majorité des membres présents :

Que la municipalité donne un montant forfaitaire de 1 000 \$ à la personne responsable de la patinoire s'il y a entente entre l'Association sportive et les responsables.
ADOPTÉE.

14. TRAVAIL AU BUREAU OU TÉLÉTRAVAIL

12-11-01-2021

Il est proposé par madame Lucette Algerson et résolu à la majorité des membres présents :



Que la directrice générale travaille au bureau puisqu'elle est seule. Le bureau sera fermé au public et si les citoyens ont besoin de documents, ils peuvent appeler pour les faire préparer et passer les chercher en respectant les consignes sanitaires.

ADOPTÉE.

15. PLAN STRATÉGIE JEUNESSE

Remis au mois prochain

16. AFFAIRES DIVERSES

Il n'y a aucun point à ajouter.

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

La séance est à huis clos.

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

13-11-01-2021

Il est proposé par monsieur Bertrand Caron et résolu à l'unanimité que la séance présente soit levée à 18:40 heures.

ADOPTÉE.

Approbation des résolutions

Je, Gilles Laflamme, maire de la Municipalité de Padoue, approuve les résolutions votées lors de la séance ordinaire 11 janvier 2021, tenue en la salle municipale, à 18:00 heures.

En signant ce document, cela équivaut à la signature de chaque résolution votée lors de cette séance.

Gilles Laflamme, maire

12-01-2021

Date

SIGNÉ : _____
Gilles Laflamme, maire

SIGNÉ : _____
Line Fillion, dir. gén. et sec. trés.

Procès-verbal signé par monsieur le Maire le 12 janvier 2021